# L'HÉMISPHÈRE,

## *Journal Littéraire et Politique.*

NO. 10. PHILADELPHIE, JANVIER 13, 1810. VOL. I.


TEL EST L'EFFET DE LA VÉRITÉ, ON LA REPOUSSE; MAIS EN LA REPOUSSANT, ON LA VOIT, ET ELLE PÉNÉTRE.

### *DIVERSES LETTRES*

*Anonymes nous étant parvenues au Nombre de cent et tant, nous ne saurions en hazarder que celle ci, comme la seule capable d'amuser nos abonnés.*

—

*Monsieur l'Editeur,*

Chaque individu étant atteint de sa portion de folie sur ce petit globe Terrestre, la mienne est d'être *original* et d'écrire, quoi que je m'en acquitte très mal ; comme celle de bien d'autres est de n'être que copistes quoi qu'ils écrivent très bien. Mais quoi qu'affligé d'une maladie dont le nom seul est fait pour faire la plus grande impression, je vous préviens qu'elle n'a j'amais été nuisible à personne, et j'ose assurer avec confiance, qu'à moins qu'elle ne change de caractere, elle ne nuira j'amais. Dans la conviction intime où je suis qu'elle ne portera jamais préjudice à personne je suis dans la ferme croyance que, (bien qu'elle se trouve dans le fort du paroxisme) au lieu d'être nuisible, elle peut vous être de quelque utilité, si vous êtes disposé d'écouter l'avis salutaire qu'elle me suggére de vous donner, qui est de vous avertir que, si vous n'êtes pas plus circonspect dans la redaction de votre journal que vous ne l'avez été dans vos premiers Numeros, vous courez le risque de vous attirer avec raison, la haine de tous les Français.

Quoi que les affaires d'autrui ne soyent pas les miennes, et que je dusse laisser bruler ce qui ne se cuit pas pour moi ; la démangeaison d'écrire, le désir que j'ai qu'un journal propage le langage Français dans ce pays hospitalier, et l'intérêt que je prends à tout ce qui peut contribuer au bien être de mon prochain ; me suggérent l'envie irrésistible de vous informer pour vôtre gouverne, d'une conversation singuliere que le hazard m'a procuré d'entendre ayant rapport à votre journal et à un autre ouvrage que je ne connais pas ; ou du moins je n'en avais pas encore entendu parler Si cette conversation opére quelque amelioration à vos affaires et à la redaction de votre journal, j'en serais enchanté, parce que j'aime le bien de mon prochain, voici ce que c'est : un soir qu'il fesait nuit, promenent mes ennuis tout seul je ne sais où, dans la belle et Riche ville de New-York ; et en passant dans une de ses nombreuses rues, j'entendis non loin de moi deux Interlocuteurs s'entretenant de votre journal ; et d'après ce que j'en jugeai par le ton animé d'un des deux, vous n'étiez pas dans leur

esprit en odeur de sainteté. Comme je suis un peu curieux de mon naturel, (et j'ai cela de commun avec une infinité d'autres) pour ne pas perdre le fruit d'une conversation qu'en raison des circonstances de l'endroit où elle était tenue et des personnages, elle me parut devoir être des plus intéressantes, je fus de suite me tapir dans un coin comme une chauve souris, afin d'être mieux à portée de tout entendre sans qu'on put soupçonner que j'étais là pour écouter.

Placé dans mon reduit sans avoir été apperçu, je m'empressai deporter mes regards avides du coté de mes deux interessans Interlocuteurs, pour m'assurer s'ils étaient l'un ou l'autre de mes connaissances ; mais à mon grand étonnement, ils me furent absolument inconnus : alors je prétai toute mon attention à ce que je vais soumettre à votre jugement.

Un des deux, qui semblait être beaucoup plus exaspéré que l'autre, me parut être un de ces hommes à grandes prétentions qui se melent des affaires des autres sans avoir les connaisssances requises qu'il convient pour bien menager les leurs ; de ces hommes qui voudraient que tout le monde pensat aussi mal qu'ils le font quoi qu'ils eussent besoin que les autres raissonnassent pour eux ; de ces hommes intolérans qui persécuteraient tous ceux qui n'auraient pas une opinion conforme à la leur, si nous ne vivions pas dans un pays ou chacun peut parler et penser comme il lui fait plaisir, pourvu qu'il ne porte aucun préjudice aux intérêts d'autrui ; un de ces hommes que le hazard ou quelque chance heureuse ayant favorisé, se croyent être en droit de forcer les autres qui ne sont pas dans une situatiou avantageuse, à les écouter ; de ces hommes sans consequence qu'on rencontre partout et desquels on ne dit rien, qu'en vous disant, *mon cher ami*, ils ne se font pas scrupule de vous calomnier aussitôt que vous avez tourné les talons ainsi successivement tous ceux qui ont le malheur de tomber sous les coups de leur langue envénimée ; de ces hommes, enfin, dont l'hypocrisie perce à travers l'air débonnaire sous lequel ils affectent de paraitre : cet homme, dis je, commença le colloque de la maniere qui suit.

Hé bien, mon ami, as tu lu ce livre abominable, affreux et détestable qui a paru depuis quelques jours ; ce Journal Français publié à Philadelphie sous le titre pompeux de l'Hémisphère ? As tu lu ce libelle diffamatoire de la Nation Française ? As tu lu, enfin, ce livre qui mérite, aussi bien que l'auteur, d'être jetté au feu pour avoir l'audace de publier des mensonges qui font frémir tous les Français ?

L'autre Interlocuteur d'une apparence un peu plus modérée lui répondit : oui, mon ami ; j'en ai entendu parler en général assez mal. Mais, mon ami ; il m'a paru que ce qu'il dit est fondé sur quelque vérité. Il parle à la vérité un peu librement d'un souverain qui a fait de bien grandes choses depuis qu'il gouverne les Français ; mais, est ce qu'on mérite d'être puni pour oser dire quelques vérités ?

Comment des vérités ! As tu la bon hommie de le croire ? va mon ami ; tout ce que ce détestable livre, moitié sphère et moitié libelle publie n'est que des odieuses faussetés, et l'auteur ainsi que ses acolytes, méritent d'être chatiés pour s'être permis de rependre en public de pareilles absurdités. Ne vois tu pas à travers tant de rapsodies que l'auteur est payé ! Les ennemis de nôtre patrie ainsi que de tout le genre humain, ont versé dans son office des portugaises à pleines mains afin de l'obliger à lancer contr'elle avec accrimonie un million d'invec-

tives, de calomnies et de faussetés.

Est-il possible ! Repondit l'autre bénévolement. Mon ami ; si ce que tu viens de dire est vrai, je suis prêt à vomir contre l'auteur un million d'imprécations ; mais on dit que l'Editeur travaille avec tant de difficulté que, si quelque bon vivant ne vient pas à son secours, il lui sera impossible de continuer son Journal. D'après ce dilemme, il me parait que bien loin d'être payé il tatonne pour se procurer des abonnés : car, je crois qu'il n'a pas lui même, une opinion bien déterminée.

Que tu es bon de le croire ! répondit le plus exasperé. Voilà précisement comme les gens bornés tombent presque toujours dans des erreurs qui font hausser les épaules aux gens instruits. Mon ami, si tu étais autant éclairé que je le suis, tu ne serais pas aussi facile à te laisser persuader ; et tu découvrirais la vérité aussi facilement que je le fais : mais je t'excuse en raison de ton peu de lumieres et de ton jugement retréci, et je ne conserve pas moins à ton égard la même amitié que ta bonne foi ma inspirée . . . . . Hai ! dis je en moi même, la vérité vient de recevoir une sublime définition ! ! ! continuons.

Au reste, continua notre grand orateur ; sans nous amuser à commenter sur des choses qui sont absolument étrangeres à notre objet, je te dirai que nous savons à n'en pas douter, que tout ce fatras de verbiages a été puisé dans le livre de . . . . . les satyres d'Horace je crois ; ouvrage nouveau, infame, qui mérite d'être Honi, lacéré, brulé et l'auteur, quoi que dans le fonds honnête homme, mérite d'être rayé de la liste des citoyens Français.

Ho ! ho ! ceci est du nouveau ! De quel ouvrage veux tu parler ; est ce du cabinet de St. Cloud ? Quand à moi je n'en connais pas d'autre qui parle librement de l'ordre des choes actuellement établi en France : s'il en a paru quelqu'autre et que tu en sois muni, je te prie de me le prêter pour que je puisse le juger suivant ma petite portion de capacité, car je serais très curieux de le lire ; et je te jure foi de bon Francais, que quelle que soit sa force où sa faiblesse, ma foi n'en sera en aucune maniere ébranlée.

Là finit la conversation de mes deux Interlocuteurs, en ce qu'un troisième qui passait dans cet endroit par aventure, les prit tous les deux par la main et les entraina avec lui ; et moi pour ne pas rester planté là comme un piquet, je pris, malgré ma portion de folie, le sage parti de retourner au logis, dans l'intention de mettre en écrit tout ce que j'avais vu et entendu afin de pouvoir m'en rappeler.

Tout en chemin faisant je refléchissais sur ce qui venait de se passer en ma presence, je me disais à moi même : ces deux inconnus ont dans le fonds une espece de raison ; mais, me demandais je, quel est donc cet ouvrage, dont un des personnages en question, a parlé en ma presence sans s'en douter, avec tant de récrimination ? Il faut, disais je, qu'il ait paru quelque chose d'un genre un peu violent, puis qu'un inonnu en parle avec une accrimonie qui fait augurer qu'il doit être très mordant. Si le fait est vrai que quelque chose de semblable ait paru, je pense que dans la circulation libérale de vôtre utile Journal vous me procurerez la lecture de quelques fragmens ou de tout l'ouvrage auquel cette curieuse conversation fesait allusion. Quoi que je lise presque tout ce qui parait de nouveau, je puis vous assurer que je n'ai rien vu, excepté quelques morceaux de peu d'importance dans quelques papiers publics, qui

mérite une pareille reprobation. J'ai bien entendu parler d'un ouvrage intitulé le cabinet de St Cloud, qui parle, à ce qu'on dit, un peu librement du gouvernement Français ; mais comme je pense que ce Gouvernement méprise autant de pareilles productions que je suis moi même au dessus de ces petitesses humaines je n'ai pas plus cherché à le lire que j'y ai prêté d'attention.

Au surplus, quoi que je sois assez indifferent pour des choses de mineure importance, il n'en est pas de même pour tout ce qui est d'une conséquence majeure. Ma sensibilité se trouve singuliérement affectée lorsque quelque chose est dans le cas de porter atteinte à la réputation d'un homme de bien : comme, par example ; s'il n'est pas vrai qu'il ait paru en public quelque chose qui mérite d'être reprouvé, et que malgré cela on fasse faussement circuler de bouche en bouche que telle chose existe ; l'impression profonde que cette circulation imprime dans l'esprit du public, est bien difficile après de la déraciner ; et la personne qui en est l'objet ; quelle que soit son honnêtte et sa droiture, elle est vue dans la société avec un dedain bien prononcé sans savoir pourquoi, ni sans l'avoir mérité.

Quoi qu'il en soit, je ne m'arréterai pas à approfondir une matiere qui m'est absolument étrangére. Ce que j'en dis à ce sujet est seulement pour prouver que si chacun fesait attention à la poutre qui se trouve placée au travers de ses yeux, il n'appercevrait pas le fétu qui est dans celui de ses voisins.

Sur le tout, je vous adresse cette curieuse et intéressante conversation pour que vous en fassiez l'usage que vous jugerez à propos. Si en la publiant elle opère quelque avantage à la redaction de votre Journal et au bien de vos intérêts, j'en serai infiniment enchanté, parce que c'est un attribut de mon caractere de désirer du bien à mon prochain ; et si vous devez en gratifier la curiosité de vos lecteurs, je vous conseille d'être expeditif, car moi qui l'ai écrite dans l'accès de ma folie je n'aurai pas le plaisir de la lire avant mon départ de ce charmant séjour, parceque sous peu de tems avec l'aide de dieu et des vents, je serai peut-être bien loin—Adieu !

Un de vos lecteurs.

---

VÉRITABLE

*Signification Française, du mot Anglais*

MAD.

Singuliérement attaché aux intérêts de mon pays et plus que Convaincu que le bonheur, la paix et la prospérité de la France dépend de la conservation du chef suprême de l'Empire—Depuis un mois au moins je suis tracassé, et je ne prends aucun repos, toujours feuilletant tous les dictionnaires Français, pour satisfaire mon esprit et me donner la véritable signification du mot Anglais *mad*, mais il semble que tous ceux que j'ai feuilleté concourent à me jetter plus profondément dans l'obscurité, je trouve MAD, *hydrophobe - enragé*, DE *mechante humeur; insensé, non compos mentis*, de suite j'applique toutes ces qualités à l'Empéreur des Français et je ne vois rien qui lui soit applicable—*enragé*—ça n'est pas ça—Nous n'avons jamais ouï dire qu'il fut mordu par un animal hydrophobe—De méchante humeur—pas ça encore–car celui qui gagne n'a pas sujet d'être de mauvaise humeur–insensé –non plus ça, car ses actions ne prouvent pas un esprit dérangé—Quoi donc ? Je m'y perds—Je ne trouve aucun symptômes dans sa conduite, dans ses actions qui prouvent qu'il soit ou hydrophobe, ou de mauvaise humeur ou insensé—Dans la perplexité de mon esprit je refléchissais,

en silence, et attendais du tems des éclaircissemens. L'on publie dans les papiers Anglais que le fameux Corbillard, si celèbre par son traité des maladies du coeur, s'est rendu auprès de lui.. aussitôt je me figure que c'est une affaire de cœur. –Les Anglais me confirment dans mon opinion en publiant qu'il va divorcer –Je crois alors avoir trouvé la vraie maladie ne notre Empereur, je me figure que les charmes de la Princesse Saxonne ont atteint son cœur et qu'il en est fou. Plus de doute son insanité provient de l'amour— Cette douce passion de l'ame qui nous fait que trop souvent raffoler— – ! – — ! Cependant je ne peux m'arrêter longtems à cette idée,considérant combien de fois les Anglais l'ont fait divorcé,et marié de nouveau, d'ailleurs s'il ne se souciait plus de l'Impératrice pourquoi prendre peine de lui communiquer telégraphiquement la conclusion de paix avec l'Autriche—me voilà encore en suspend et j'appréhende qu'il ne soit réellement enragé—Que sait on ? un *mad dog* l'aura mordu, et l'homme le plus extraordinaire que la nature ait jamais formé, va finir ces jours entre deux matelats. Je demeure vis à vis d'un fameux docteur allemand : voyons dis-je,celui là connait les maladies de son pays il peut m'éclaircir. Je vais le voir pour lui en parler. Votre Empéreur me dit il n'est pas malade de corps ce n'est pas le physique chez lui qui est attaqué c'est le moral–, *cet homme au génie artificieux et rusé mais résolu et impetueux dans ses desseins et prévoyant jusque dans les plus petits détails, cet homme étranger aux douces passion, est toujours gouverné par l'ambition; cet homme que ni les cris de l'humanité, ni les remord de sa propre conscience n'arrête ; cet homme qui de sang froid exécute les plus grandes cruautés et foule sans remords aux pieds les droits les plus sacrés del'humanité; cet homme enfin qu'une tigresse doit avoir allaité*, se trouve aujourd'hui exaspéré de s'être vû obligé par Francis II de lacher sa proie, le Royaume d'Espagne et de Portugal, d'avoir vû les Anglais effectuer leur fuite à la Corogne, voilà ce qui la jette dans cet état..

BENE, BENE, RESPONDERE- DIGNUS DIGNUS EST notre cher docteur . . . Ce que c'est que la science. Quand on connait l'Anatomie on juge tout de suite des effets que produisent sur nos sens les entraves qui nous enlévent ce pour quoi notre cœur soupire.

Plein de joie je me retire chez moi,bénissant notre cher Docteur de m'avoir ainsi mis sur la piste , et de m'avoir donné la véritablesignification du mot *mad* au moral dont les Anglais se sont certainement servi méthaphoriquement—je le suis notre digne Empereur dans tous les symtômes de sa maladie—je le vois *mad* exaspéré de la perfidie des autrichiens, arriver à vol d'oiseau de Madrid à Strasbourg—Je le vois *mad* de méchante humeur à la tête des Bavarois et Wirtembergeois, rompre et renverser les Autrichiens à Ecthmuth . dans un redoublement de son mal les poursuivre jusqu'à Ratisbonne et là *starch-mad* dans le fort de l'accès les échiner en enfant de bonne maison . sur le déclin de l'accès je le vois s'emparer de Vienne,qui met fin à sa première crise .— mais comme les medecins donnent souvent des remédes pour exciter la fievre et donner un nouveau ressort, aux mouvement artériels— il semble que L'Archiduc à Leobau a pris soin de lui administrer un nouveau stimulant je le vois retomber dans ces paroxismes affreux qui caracterisent réellement l'hidrophobie, passer le Danube sur un pont construit d'une maniere qui ne démontre pas l'insanité, se battre comme un enragé pendant six jours — enfin détruire à Wagram une armée de 200,000 hommes. Quelle rage!!!!..!

Dieu vous préserve messieurs les anglais qu'il ne batisse un pareil *pont* sur le Pas de *calais*, vous ressentiriez bientôt les effets de sa cruelle maladie. M.

.....

## CONTINUATION DES DOCUMENS

*Accompagnant le Message du* PRÉSIDENT.

—

### LETTRE

De M. JACKSON à M. SMITH.

*Washington*, 11 *Oct.* 1809.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre officielle du 9 de ce mois, sur la fin de laquelle vous m'informez, que vous avez cru nécessaire de mettre fin à toutes communications verbales entre nous, dans la discussion de l'objet important de ma mission. Considérant que très peu de jours se sont écoulés depuis que j'ai remis les lettres de créance du Roi mon maitre au Président, et que rien n'a même été allégué de plausible pour me priver de la facilité d'accès, et du credit auquel j'ai droit, suivant l'usage immémorial et la faveur des lettres précitées. Je ne crois pas qu'il existe dans les annales de la diplomatie, une instance d'une pareille détermination entre deux ministres qui se sont assemblés dans l'intention de terminer amicalement les différens éxistans entre les deux nations: mais après mure reflexion, je suis induit d'y acquiescer en raison du souvenir qui m'est venu, qu'un tems considérable s'ecoulerait avant que les ordres de sa Majesté me fussent parvenus sur un événement aussi inattendu, et le détriment qui en resulterait pour le service public, si mes fonctions ministerielles restaient suspendues pendant cet intervale. Pour le present je me contenterai de protester contre un procédé que je ne puis considérer que sous le point de vue d'une violation sur ma personne, des droits les plus essentiels d'un ministre public lorsqu'il a été adopté, sans alléguer aucun motif de mauvaise conduite de sa part.— Comme une matiere d'opinion je ne puis, et je dois consentir à la préference que vous donnés aux communications écrites sur celles qui ne sont que verbales, pour des explications mutuelles et pour votre commodité. J'ai cru qu'il était du au caractère public duquel j'ai l'honneur d'être revétu, et à la confiance qu'il a plu à sa Majesté de m'accorder, de vous dire mon sentiment sans reserve à ce sujet. Je vais présentement continuer à vous entretenir sur les autres parts de votre lettre, et leur adresser les meilleures considerations qui peuvent s'élever d'un zéle proportionné à l'accroissement des difficultés, jettées sur la route du rétablissement d'un bon entendement entre les deux nations.

Vous dites très vrai, Monsieur, qu'un arrangement avait été fait entre vous et M. Erskine, et que sa Majesté avait cru devoir le désavouer.

J'ai à regretter dans l'attaque qui m'est faite la perte d'un avantage que la correspondance verbale avec vous me donnait, parce que je me serais prévalu à vous demander si vous entendiez par votre dire que c'était votre intention de vous plaindre du désaveu, du besoin total d'explication, ou de la circonstance que cette explication n'avait pas été faite par moi. J'observe que dans les records de cette mission, il ne se trouve pas la moindre plainte faite de la part des Etats-Unis contre le désaveu de sa Majesté de l'acte de son ministre. Vous n'avez pas distinctement annoncé, dans les diverses conférences qui ont eu lieu ci devant entre nous une pareille plainte, et j'ai vu avec plaisir dans cette abstenance de votre part, une instance de cette candeur qui prévaudra sans doute dans toutes nos communications futures et j'aime à croire que comme vous n'avez pas cru raisonable de vous plaindre du désaveu d'un acte fait sous de telles circonstaances, vous n'avez pas cru qu'elles dussent mener aux conséquences qui s'en sont actuellement ensuivies.

Quand je quittai l'Angleterre on ne savait pas si M. Erskine vous avait communiqué *in extenso* ses instructions originales suivant la liberté qui lui en avait été accordée. Il parait à présent qu'il ne l'avait pas fait. Mais en reférant à sa correspondance officiele, et particulierement à une dépêche du 20 Avril, adressée au secrétaire d'Etat de sa Majesté pour les affaires étrangeres, j'y trouve qu'il dit avoir soumis à votre consideration, les trois conditions specifiées dans celles en instructions, comme le fondement d'un ar-

rangement lequel, suivant les avis reçus de ce pays, on croyait en Angleterre qu'il pourrait être fait sous un point de vue d'un avantage mutuel—M. Erskine rapporte *verbatim et seriatim* votre observation sur chacune des trois propositions, et les raisons qui vous induisirent à croire que d'autres pouvaient leur être substituées. Il peut ce faire que vous ayez conclu en vous même que ces lettres etaient un equivalent pour les conditions originales; mais le même acte de substitution montre évidemment que ces conditions originales vous avaient été dans le fait très explicitement communiquées, et de droit par vous soumises à la considération du président.Je n'ai pas besoin d'ajouter que la différence des conditions contenues dans l'arrangement des 18 et 19 Avril qui sont suffisement évidentes pour avoir besoin d'un éclaircissement; ni je n'ai pas besoin de tirer la conclusion que je considere comme admise par toute absence de plainte de la part du Gouvernement Americain, savoir : que sous de pareilles circonstances sa Majesté avait un droit indubitable et incontestable de désavouer l'acte de son ministre. Je pourais faire allusion à une supposition, que vous m'avez mentionnée plus d'une fois,et par laquelle s'il y avait le plus leger fondement, ce droit aurait pu être, peut être, en quelque sorte affecté. Vous m'avez donné à entendre que vous croyez que M. Erskine avait deux sortes d'instructions par lesquelles il réglait sa conduite, et qu'une desquelles, qui ne vous avait pas été communiquée ni au public,était celle sur laquelle reposait la justification des termes qui avaient été finalement agrées entre vous et lui. Il est de mon devoir, Monsieur, de vous déclarer solemnellement, et par votre entremise au Président, que les dépêches de M. Canning à M. Erskine, des quelles vous avez fait la base d'une correspondance officielle avec le dernier ministre, et qui fût lue par le premier au Ministre Américain à Londres, est la seule dépêche, par laquelle les conditions fussent prescrites à M. Erskine pour la conclusion d'un arrangement avec ce pays sur la matiére à laquelle elle se relate.

Retournant au sujet immediat de votre lettre. Monsieur, s'il est votre intention de dire qu'aucune explication que ce soit n'ait été faite au Gouvernement Américain pour les raisons qui ont induit sa majesté à désavouer l'acte de mon prédecesseur, en ce cas, je puis observer que dans les instructions qui lui transmettent les intentions de sa Majesté à ce sujet, elles sont pleinement et puissamment établies; et s'il ne vous les a pas transmises je ne puis l'attribuer qu'à l'embarras où sa situation critique l'avait jetté et à sa très grande délicatesse, pour laquelle il croyait que la bonté du président accorderait quelque indulgence; et ce qui peut d'autant plus induire à cette croyance c'est qu'une communication la plus ample avait aussi été faite à M. Pinckney par le secretaire de sa majesté pour les affaires étrangeres, auquel toutes les instructions originales furent lues; et il était naturel de supposer que ce dernier aurait envoyé à son gouvernement, dans une occasion aussi importante, des éclaircissemens qui auraient empêché M. Erskine d'être obligé d'entrer dans des explications pénibles au sujet de la mésintelligence qni en était résultée. Au surplus, aucun reproche valable ne peut être adressé au gouvernement Britanniqueen cette occasion, en ce que non seulement il avait instruit son ministre des motifs qui avaient occasionné le désaveu mais aussi il en avait donné connaissance avec cette franchise qui le caracterise au Ministre Américain à Londres; il prit en outre des précautions sagement calculées pour que les citoyens des Etats-Unis ne fussent pas assujettis à des pertes en se fiant l'égérement à un arrangement fait au nom de sa majesté quoi qu'elle ne l'ait pas autorisé. L'allusion seule de cette derniere circonstance me dispense de m'étendre d'avantage sur les effets facheux que vous observez que cet agrément avait produit sur les Etats-Unis. Jusqu'à quel point ils sont irrévocables, c'est hors de ma sphére de le déterminer—Mais le mot *irréparable* semble vouloir dire qu'une perte a été soutenue en cette occasion par le publie, ou par des individus de ce pays. J ai déjà observé que sa majesté avait pris des précautions pour éviter ces pertes, par conséquent s'il en est eventuellement surveuu, elle ne peut en aucune maniere en être responsable.

Quand à l'attente dans laquelle on était ici que les explications de la part de sa majesté avait eue dans cette affaire seraient faites par mon entremise, je me contenterai d'observer que je n'ai pas été pourvu d'instructions pour cet effet,parce qu'il était connu qu'elles

avaient déjà été faites. Mais il est aussi bon d'observer que ce qui s'accordait avec les sentimens de sa majesté à l'égard de ce pays c'est qu'elle considerait qu'entre ma nomination et mon entrée en exercice il s'écoulerait un tems trop considérable ; et que ce serait un mode plus amical et plus prompt de procéder par le canal que je vous ai déjà mentionné, pour faire connaitre les motifs qui avaient obligé sa majesté à désavouer l'agrément, qu'à laisser le Gouvernement Américain dans une incertitude désagréable, jusqu'à l'inévitable époque prolongée de mon arrivée en Amérique. Je dis ceci pour ce qui a du rapport à la notification originale de la détermination de sa majesté de ses motifs ; lesquels étant déjà connus, il ne pouvait pas être supposé à Londres qu'une repetition serait faite par moi ; et par conséquent un tel cas n'a pas été prévu dans mes instructions. Mais si une explication incidente, et une discussion plus étendue est désirée par ce gouvernement au de là de ecqu'il est sensé de connaître, je suis préparé à le faire, même je la considére avoir déjà eu lieu entre nous. J'ai certainement été très satisfait des heures agréables que nous avons passé ensemble pour conférer sur ce sujet, parce quelles m'ont mis dans le cas de mettre de coté quelques mal-entendus et de refuter qu'ciques fausses représentations à l'égard de la conduite dont vous avez paru vous plaindre du gouvernement Anglais. J'ai consideré de pareilles explications mutuelles comme tendentes à un entendement convenable propres à être très avantageuses aux vues et aux intérêts des deux Etats, et je les aurais continuées avec un plaisir infini si vous ne m'aviez pas informé qu'il avait plu au président de prescrire un mode diférent de conduire nos négociations.

Néanmoins, je me prévaudrai de ce mode, pour vous repéter que sa majesté ma autorisé de renouveller la premiere offre de réparation pour l'affaire de la Chesapeake que M. Erskine avait été chargé de faire, quoi qu'elle eut été reçue d'une maniere peu gracieuse. Vous m'avez dit d'avoir entendu si parfaitement les particularités de cette affaire que je crois inutile de vous les recapituler : je regrête seulement que vous ne m'ayez pas pu dire, (puisque vous l'aviez entendue si clairement, que soit dans vos communications verbales, soit dans la lettre à laquelle je reponds maintenant) *si* elles étaient considérées par le président comme étant satisfaissantes, ou si elles sont telles qu'elles puissent être définitivement acceptées. Je prends la liberté de vous observer que vous ne paraissez pas avoir aussi bien distinctement entendu la forme de procéder dans cette affaire, qui devait vraisemblablement conduire à un resultat satisfaisant sans cependant entendre fermer toute autre methode qui aurait pu vous paraître préférable : je m'explique.

Ma proposition n'était pas de communiquer une note *offrant* satisfaction, mais de convenir d'avance entre nous sur les termes d'une déclaration faite de la part de sa majesté *qui donnerait actuellement satisfaction*, (les conditions de laquelle je vous avais informé que j'étais autorisé de les mettre immediatement en éxécution) et que vous signeriez une contre déclaration de la part des Etats-Unis portant acceptation de la dite déclaration. Je mentionnai expressément cet echange de documens officiels non pour dire de nous faire passer respectivement nos sentimens, mais pour donner à entendre que cela devait être l'objet de nos conférances ; et j'imaginais que les papiers qui seraient respectivement, signés par nous seraient le resultat de nos sentimens ainsi communiqués, et qu'étant reciproquement corrigés, modifiés et simultanement délivrés, ils auraient formé un compact par lequel les deux nations auraient été engagées. Cette maniere de procéder est conforme à la pratique usitée en pareille occasion dans toutes les courts de l'Europe—Vous ne fites par la moindre objection à mes observations ; au contraire, vous m'invitâtes de venir le jour suivant avec un projet préparé, fait en conséquences de ces idées ; et quoi que vous parussiez désirer le soumette à l'approbation du président, je ne trouve dans votre lettre ni l'expression de ses sentimens à ce sujet, ni la substitution d'aucune autre forme qui puisse lui être agréable, autre que celle que j'ai proposée.

Je touche avec beaucoup de repugnance cette partie de votre lettre, où vous suggérez que je n'ai point assigné de raison pourquoi les termes raisonnables offerts et acceptés n'ont pas été accueillis.

Je crois vous avoir observé, en vous parlant de mes instructions, que si sa majesté pouvait avoir été influancée par quelque dé-

sir de retracter une offre de reparation qu'elle avait une fois faite, en agissant ainsi il était naturel qu'elle voulut être certaine tant de la forme dont son ministre accrédité avait présenté cette reparation, que de la maniere dont cette offre avait été reçue. Je crois avoir assez eclairci cette observation en me referant aux expressions particulieres qui fesaient paraitre les termes de satisfaction inacceptables au gouvernement Américain au même moment qu'ils avaient été acceptés, et qui mirent hors du pouvoir de sa Majesté de ratifier et confirmer une acte dans lequel de pareilles expressions étaient insérées.

Quand au sujet des ordres de sa Majesté en conseil j'ai eu l'honneur de vous informer que sa Majesté avait entendu qu'il fut fait au gouvernement des Etats-Unis certaines propositions fondées sur des principes, la substance desquelles avaient pris en partie leur origine en Amérique, et aux autres on y-aurait acquiescé. Dans une des premieres parties de cette lettre et vous ayant assuré que je trouvais les sentimens du gouvernement Américain si différens de ce qu'on en avait attendu je n'étais point autorisé à vous renouveller ces mêmes propositions, ni de vous presser d'accepter un arrangement qui avait été tout rescemment refusé, spécialement lorsque cet arrangement devenait moins important, et les termes moins applicables à l'état des choses actuellement éxistantes.

Ces considérations, qui avaient d'abord été insérées dans la lettre officielle de M. Canning à M. Pinckney du 23 de Septembre 1808, et qui avaient acquis dans le cours des six mois suivans, un plus grand poids et plus d'influance, induisirent sa Majesté avant que le résultat des négociations de M. Erskine fut connu, de modifier ses ordres en conseil de Novembre 1807 par ceux du 26 d'Avril 1809.

Ces nouveaux ordres avaient pour objet d'adoucir le système sous lequel les premiers orders furent publiés, ou du moins de cette partie qui a toujours été representée dans ce pays comme la plus offensive et la plus objective. L'option donnée aux neutres de commercer avec les ennemies de la Grande Bretagne par l'interposition de ses ports en payant un droit de transit. Cela avait été entendu être, dans l'origine, une mitigation de ce qui est certainement plus correct, mais plus rigide en principe—L'interdiction totale de tout commerce avec l'ennemi. Si, cependant, la mitigation était sentie comme une aggravation, et comme une insulte ainsi que cela a été souvent très chaudement assuré, cette cause de plainte a été tout à fait levée. Par les ordres en conseil du 26 Avril 1809, tout commerce avec la France, la Hollande, et l'Italie, c'est à dire tout ce qui comprend le Royaume d'Italie est simplement prohibé. Par conséquent aucune droit de transit n'est acquis—D'un autre coté il peut être admis que les ordres en conseil du 26 Avril sont plus restrictifs que ceux de Novembre 1807.

Le Commerce dans les Colonies de l'ennemi qui fut laissé ouvert au commencement de la présente guerre par les ordres en conseil du 24 de Juin 1803, et fut laissé de même par ceux de Novembre 1807. Les ordres du 26 d'Avril retractent cette indulgence. Mais il doit être observé que depuis lors, surtout, quand les ordres de 9bre. 1807 furent ordonnés, les ports d'Espagne, de Portugal, du Sud de l'Italie et de la Turquie ont été ouverts, ce qui offrait une plus ample liberté au commerce neutre, et que par la conquête de la Martinique ainsi que de presque toutes les Colonies des ennemis de la Grande Bretagne et la bloquade de la Guadeloupe, l'étendue de la liberté du commerce qui se fesait avec les colonies de l'ennemi a été tellement restreint que malgré la dureté à laquelle il est exposé, et les mitigations occasionneles, la Grande Bretagne ne peut pas se départir d'en maintenir le principe. Il doit aussi être observé que les ordres en conseil du 26 Avril restreignant les réglemens de blocus de la France, de la Hollande, leurs colonies et les territoires dénommés du Royaume d'Italie, leur opérations sont infiniment favorable, en laissant ouvert au commerce direct des neutres les ports du nord de l'Europe. C'est pourquoi, sous les ordres du 26 Avril, tant que d'un coté peu de points de différence restent pour un arrangement satisfaisant entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, il est en outre possible que ces derniers ayent moins d'inclination d'entrer dans un pareil arrangement, par la raison que s'il leur plait, leur commerce peut être aussi grand sous les ordres du 26 Avril comme il pourrait l'être sous tel

arrangement qui pourrait être fait auquel ces ordres du rapport, ou aussi long tems que la France et les pouvoirs qui sont sous sa domination continueront de tenir en force ses décrêts. Il est indifferent à la Grande Bretagne que ses ordres en conseil soyent continués ou qu'un arrangement mutuel lui soit substitué.

Tels sont Monsieur, les fondemens sur lesquels il n'a pas paru nécessaire à sa Majesté de me commander de faire aucune proposition au Gouvernement des Etats-Unis, pour qu'un arrangement formel fut substitué à ce que sa Majesté a été sous la nécessité de désavouer; mais je suis autorisé à recevoir et discuter toute proposition que vous pouriez être autorisé de me faire à cet égard.

Comme il ne m'a pas paru que vous fussiez disposé de me faire aucune proposition, il m'a été impossible de dire par anticipation, (ni je n'avais point d'instruction pour le faire) quelle pourrait être la réponse fortuite que je croirais de mon devoir de vous rendre; conséquemment je ne puis pas avoir fait dans cette vue, ce qui est contenu dans la 4ème section de votre lettre et ses trois subdivisions. Une pareille conduite de ma part aurait été évidemment inconsistente avec la premiere partie de l'ouverture que je vous ai faite, que vous rapportés très correctement dans la troisieme section savoir que je n'avais point d'instruction pour vous faire aucune proposition que ce soit à ce sujet. Il faut que j'attende nécessairement de me décider jusqu'à ce que j'apprenne de vous quelles propositions on trouvera à propos que je fasse aux Etats-Unis pour pouvoir dire combien elles seront d'accord avec les instructions qu'il a plu à sa Majesté de me donner pour me servir de guide dans cette négociation.

Pour conclure cette lettre j'ajouterai seulement Monsieur, que sa Majesté désire bien sincerement de maintenir avec les Etats-Unis un parfait entendement et d'en venir à un agrément satisfaisant sur tous les points de différence qui se sont élevés entre les deux Gouvernemens, et qu'agréant avec vous comme je le fais du plus profond de mon cœur, que les intérêts des deux nations exigent de nourrir une amitié mutuelle et solide; et qu'il ne manquera de ma part ni efforts ni zele pour conduire les commandemans de sa Majesté à une fin salutaire.

J'ai l'honneur d'être avec grand respect,
Monsieur,
Votre très humble & obeissant
Serviteur,
F. J. JACKSON.

A l'Honorable ROBERT SMITH,
&c. &c. &c.

.....

*Philad. Janvier* 7, 1810.

MONSIEUR,

Dans un pays qui semble avoir remplacé les regions jadis admirées de l'Asie de la Gréce et de Rome, où Vénus, les Graces et la beauté semblent avoir fixé leur séjour et où l'on agite sans cesse dans les sociétés cette question, si le sexe Américain n'est pas le premier du monde entier; il ne sera peut être pas indifferent à vos lecteurs de connaître les qualités principale, qui constituent la beauté d'une femme, afin de se convaincre si les Americaines meritent la reputation qu'elles ont requise; les voici extraites d'une brochure Française publiée à Paris, dans l'année 1803.

La beauté d'une femme doit, dit on, réunir les trente points suivans.

1. La jeunesse. 2. taille ni trop grande, ni trop petite. 3. n'être ni trop grasse, ni trop maigre. 4. La symétrie et la proportion de toutes les parties. 5. De beaux cheveux longs et déliés. 6. La peau délicate et polie. 7. Blancheur vive et vermeille. 8. Le front uni. 9. Les tempes non enfoncée. 10. Des Sourcils comme deux lignes. 11. L'œil bleu, à fleur de tête; et le regard doux. 12. Le nez un peu long. 13. Des joues un peu arrondies, avec une petite fossette. 14. Le rire gracieux. 15. Des lévres de corail. 16. Petite bouche. 17. Dents blanches et bien rangées. 18. Le menton un peu rond, et charnu, avec une fossette au bout.

19. Les oreilles petites, vermeilles, et bien jointes à la tête. 20. Un lou d'ivoire: 21. Un Sein d'albatre. 22. Une boule de neige. 23. Une main blanche, longue et potecée. 24. Les doigts terminés en pyramides. 25. Des ongles de nacre de perle, tournés en ovale. 26 l'Haleine douce. 27. La voix agréable. 28. Le geste libre et sans affectation. 29. Le corsage délié. 30. La Démarche modeste.

Un de vos abonés.

B....

---

*Philadelphie, Janvier* 8, 1810.

MONSIEUR,

Si vous jugez le morceau suivant digne d'occuper une place dans votre Hémisphère, je vous prie de l'insérer dans votre prochain No.

J'ai l'honneur de vous saluer

Un de vos abonnés.

B....

## SUR LES QUAKRESSES.

Comme les Américaines sont distinguées des femmes des autres nations, ainsi les Quakresses tiennent le premier rang parmi les Américaines. Elles ont une peau plus fine, un teint plus blanc et plus délicat, ce qui est dû à leur extrême propreté, et à la vie retirée et innocente qu'elles menent: cette mêem innocence de mœurs; jointe à leur éducation philantrope, donne à lenr physionomie une expression celeste de tendresse et d'amour, image parfaite des passions de leur ame. Leur taille est généralement suelte et plus élancée : leur démarche plus modeste et gracieuse: on dirait les graces encore innocentes, ou les jeunes compagnes de Diane. Leur habillement leur prette encore des charmes : leur longue papeline doublée de soie blanche en même temps qu'elle défend leur figure contre le hale, augmente l'éclat de sa blancheur : leur robes de mousseline blanche, ou de taffeta couleur légére montre leur taille et leur belles formes. C'est une erreur de croire que les Quakresse sont sérieures et mélancholiques; elles sont aussi gaies, aussi vives que les autres Americaines : dans leurs cercles, elles chantent, dansent, folatrent, Jouent aux gages et milles autres jeux : mais leur gaieté est décente : la nature et la simplicité president à tous leurs divertissemens : leurs cercles sont une reunion de frere, et de sœurs : mais ce qui les distingues plus particulierement des autres Americains, c'est leur son de voix doux et enchanteur, leur conversation aimable et spirituelle : elles vous parlent comme la Sœur aimable parle au frere qui la chérit. La Quakresse a encore plus de respect plus de piété filiale pour ses parens; plus de soins et d'amour fraternel pour ses freres et Sœurs. Bonne fille et bonne Sœur, comment ne serait elle pas épouse tendre et vertueuse, mere bonne et sensible. Si la femme est dit-on le Chef d'oeuvre de la Création, cela doit s'entendre de l'aimable ELIZA.

B...

---

*Etat des Domaines d'Hanovre, distribués aux Généraux et Grands Fonctionnaires de France.*

1 Au Prince de Neufchâtel: les baillages de Blumenau, Coldengen' Nebburg, Nicklingen; *revenu.* * 140,000
2 Au Prince de Ponte Corvo: Aerzen, crohude Luchem, Obsen, Polle 100,000

* *Livres Tournois.*

3 Au Maréchal Mortier, Duc de Trevise, Blumenau, Calemberg, Coldengen. 100,000
4 Au Maréchal Duroc, Duc de Frioul: Ratzebourg et Steinhorts 85.000
5 Au Maréchal Ney, Duc d'Elchingen, Lauenbourg, Ratzebourg. 83,000
6 Au Maréchal Augereau, Duc de Castiglione: Neuhaus Bremois, Wischhafen ou Kedkingen. 80,000
Au Maréchal Masséna, Duc de Rivoli: Hoya, Nienburg 80,000
8 A M. de Caulincourt, Duc de Vicence: Harbourg, Winssens sur la Lube 66,000
9 Au Maréchal Davoust, Duc d'Auerstadt: Hoya et Nienbourg 60,000
10 Au Maréchal Soult, Duc de Dalmatie: Hoya et Westen 53,000
11 Au Maréchal Lefevre, Duc de Dantzig: Bergen, Celle, Winsen sur l'Aller 50,000
12 Au Prince Lebrun: Barburg, Wilhelmsburg, Winssen sur la Lune 50,000
13 Au Maréchal Lannes Duc de Montebello 50,000
14 Au Maréchal Bessieres 50,000
15 Au Général Sebastiani 40,000
16 Au Genéral Junot 35,000
17 Au Genéral Friand 30,000
18 Au Genéral Bisson 30,000
19 Au Généraux Victor, Oudinot, St. Hilaire, Gardanne, Gazan, Caffarelli, Dupas, Lasalle, Klein, Soules, Dorsenne, Rapp, à chacun 25,000
31 Aux Généraux Hullin, Drouet, Compans, Gudin, Verdier, Bonnier Lacoste, Morand, Loison, Vattier Saint Sulpice, Durosnel, au Comte Daru, intendant-général, à chacun 25,000
44 Au Maréchal Marmont, Duc de Raguse, au Comte Maret, ministre et secrètaire d'état, au Comte Fouché ministre de la police, au Comte Decrès, ministre de la marine, au Comte Regnier, grand juge, au comte Mollien, trèsorier, au Comte Gaudin, ministre des finances, au Comte Champagny, ministre des relations extérieures, au Général Lemarrois, au Général Clarke, ministre de la guerre, au comte de Jean, ministre directeur, au comte Crétet ministre de l'intérieur, au Général Bertrand, au Maréchal Moncey Duc de Conegliano, au Maréchal Pérignon, au Maréchal Serrurier, au Général Marchant, au Comte Ségur, grand maitre des cérémonies, au Général Dupont à chacun 20,000
60 Au Général Mouton, au Général Belliard, au Général Savary, au Général Lauriston 15,000
67 Au Général Becker 12,000
68 Au Comte Règnault de St. jean d'Angely, ministre d'etat, à M. Fermont, à M. Lacuée, au Général Grouchy, au Général Nansouty, au Comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, à chacun 10,000
Total des parties prenantes: 73 individus: Total des rentes accordées 2,323,000fr.

---

RÉSUMÉ POLITIQE.

L'arrivée de plusieurs bâtimens venant de divers endroits des quatre parties du monde, a fourni une masse de nouvelles très intéressantes, desquelles nous nous empressons d'en donner le sommaire à nos lecteurs. Par des nouvelles tout récemment reçues de l'Inde il parait qu'une guerre civile menace sur la côte de la presqu'ile la puissance Anglaise. Le Gouverneur ayant voulu diminuer les profits des officiers et soldats de la compagnie pour se venger de ce qu'ils croyaient, être une injustice se sont revoltés contre le Gouvernement; et ils ont porté les choses si loin qu'ils s'étaient rendus maitres de seringapatam, de Masulipatam, de Hydrabad et d'une quantité considerable du trésor de la compagnie. Ces officiers et leurs adhérans ont eu un engagement avec les troupes du Roi dans lequel ils ont été vaincus; mais le

germes de revolte ont ils été éteints ? c'est cequi est encore envelopé dans l'obscurité des événemens. Le Gouverneur-Général Sir George Barlow fut de Calcuta à Madras pour interposer son autorité, et on était dans la ferme croyance que tout s'arrangerait de maniere à ce que les intérêts du roi ne seraient pas compromis ; et que pour ramener l'ordre et la tranquillité ; la compagnie serait nécessitée de se démettre de son autorité et de placer le pays entre les mains de sa Majesté.

Quoi que les Anglais ayent mis en état de blocade rigoureuse les Iles de France, Batavie, les iles Maldives et toutes les possessions de leurs ennemis dans l'Inde, ils se plaignent que les batimens armés Français qui fourmillent dans ces mers, font un dégat incalculable sur leur commerce ; et qu'il leur est bien difficile d'empêcher malgré leurs moyens supérieurs.

Il parait, par les nouvelles qui sont venues des Antilles, que les Anglais fesaient des préparatifs formidables pour s'emparer de la Guadeloupe la seule Ile qui reste au Français dans ces parages. Treize vaisseaux de ligne et 5000 hommes étaient arrivés à la Martinique de la Barbade, destinés, pour agir contre la Guadeloupe, et on croyait que l'expédition ne tarderait pas à partir. Le Gouvernement Français en garde contre les événemens qui menacent cette Ile, fait tous ses efforts pour la conserver ;—et malgré le blocus des Anglais deux frégates et autres batimens y-étaient entrés pour approvisionner ses braves défenseurs.

Diverses nouvelles d'Espagne représentent cepays comme étant dans le désordre et la confusion. Cependant la Junta du Gouvernement fesait bonne contenance et il parait qu'elle veut faire un dernier effort en faveur du pays. Elle était déterminée à augmenter l'armée à 150,000 hommes et avait fixé au premier de Janvier le tems préfix pour élire les membres du Cortes qui doit être comme autres fois le représentant légitime et immediat de la nation. C'est bien se donner une peine inutile : avant deux mois l'Espagne aura subi une métamorphose nouvelle.

A Cadiz on y-était au 30 de 9bre. dernier dans une ferme croyance qu'une armée formidable avançait sur toutes les directions pour entrer en Espagne, et qu'avant deux mois Cadiz serait attaqué. On fesait dans cette ville des préparatifs pour repousser toute agression ; et quoi que tout homme capable de porter les armes fut un soldat, il faut croire qu'ils sentaient que leurs efforts seraient inefficaces puisque les principaux du pays chargeaient leur propriété mouvable pour la faire passer en Angleterre, et la Suivre en cas de besoin. Quoi que chaque homme fut un soldat pour défendre la ville ils étaient alarmés, jaloux et divisés. Les vaisseaux de guerre étaient encore dans le port désarmés ; mais on croyait que les Anglais feraient tous leurs efforts pour les détruire s'ils ne peuvent pas les emmener, plutôt que de les laisser tomber au pouvoir de leur ennemi. Si tous ces rapports méritent quelque crédit, et que les Espagnols sentent que toute resistance est inutile, ne serait-il pas plus raisonnable de se rendre à la merci du vainqueur que de faire couler plus long tems tant de sang innocent ? L'humanité souffrante leur tiendrait grand compte d'un sacrifice qu'ils seront obligés de faire après avoir fait dévaster leur pays, quoi qu'il en soit, on croit qu'ils feront très peu de resistance quand les nombreuses armées Françaises seront entrées en Espagne, malgré

qu'ils fassent de très grands préparatifs pour faire semblant de les repousser.

On dit que les maréchaux Ney et Soult étaient en mésintelligence, et toute communication entr'eux avait cessé—On n'assigne aucune raison pour cequi l'avait occasionnée.

Il parait que la reddition de Géronne qu'on disait avoir été effectuée était prématurée—Elle fesait encore résistance quand les dernieres nouvelles partirent d'Espagne.

On apprend par voie de Lisbonne que Lord Wellington était campé près de la ville et qu'une division de son armée était embarquée pour l'Angleterre consistant des blessés à la bataille de Talavera. Ces nouvelles qui vont jusqu'au 2 de xbre. annoncent aussi qu'il y a eu une bataille entre le Général victor et l'armée patriote dans laquelle cette derniere a eu 5000 hommes tués et 7000 faits prisonniers et que le peuple avait mis le feu à Madrid.

Quoi qu'il ne soit rien arrivé d'officiel concernant un engagement naval qu'on dit avoir eu lieu dans la Méditerrannée, tous les rapports qui ont circulé depuis quelque tems concourent à faire croire que la France a perdu sur les côtes du Languedoc deux vaisseaux de ligne que les Anglais avaient fait echouer sur les ressifs de Frontignac et une partie des transports qu'ils escortaient. Si on peut ajouter foi à des lettres qu'on cite, la chose est certaine. Des lettres de la Hollande, de la Suisse, de Monpellier, de Nismes et de Cette même en font mention: elles nomment les vaisseaux et le commandant qui sont le Robuste de 80 canons et le Lion de 74, lesquels avec le Borée de 74, deux Frégates et deux Gabarres servaient d'escorte à un convoi destiné pour Barcelonne. Le Borée, et la Frégate la Pauline et une Gabarre étaient entrés à Cette le 25 8bre. à ce qu'elles disent, de sorte qu'il manquerait encore une Frégate, une Gabarre et les transports dont on ignorait le sort qu'ils avaient subi; mais depuis lors, on dit, que le Consul Anglais à Cadiz avait communiqué officiellement au Gouverneur de cette ville que Lord Collingwood avait détruit à l'ennemi deux vaisseaux de ligne, endommagé l'autre de maniere à le rendre incapable de servir, pris cinq transports et détruit quatre près du cap Creux; et le reste qui s'était retiré dans la Baie de Rosas il en avait pris quatre et détruit cinq: de sorte que de 25 qui étaient sortis de Toulon, une Frégate seulement avait échappé. S'il faut ajouter foi à tous ces rapports ils prouvent combien il est dangereux pour la France de faire sortir de ses ports sa marine protectrice. Toutes les fois qu'elle a cru devoir en faire sortir pour quelqu'opération utile pendant le cours de cette guerre, elle a eu le malheur d'éprouver quelque perte plus on moins grande; mais il faut espérer qu'elle sera plus heureuse à l'avenir.

Les papiers de Londres du 21 9bre. disent: nous continuous d'extraire ce que les papiers de Paris nous offrent de plus intéressant. Le moniteur garde le silence le plus absolu sur les événemens qui ont lieu sur le continent Il se confine aux décrêts du Gouvernement relatifs à la police interieure du pays, aux fêtes et aux amusemens qui ont lieu à Fontainebleau. S'il est vrai que Napoléon soit capable de prendre les exercices penibles qu'on dit être dans l'habitude de prendre, tout ce qu'on a pu dire concernant son indisposition n'est pas fondé. Il n'y a certainement rien dans ses actes ni dans sa conduite qui annonce ni faiblesse de corps ni absence d'esprit. L'idée qu'on avait que parce qu'il n'était pas à Paris il n'était pas

dans son assiette ordinaire, s'évanouit devant l'assertion de ces papiers qui annoncent qu'il doit définitivement aller fixer sa résidence dans cette capitale le 16 de ce mois ; mais avant de quitter fontainebleau son enceinte renfermera une bigarrure étrange de souverains légitimes et de nouvelle création, comme par example : Napoléon et presque tous les members de sa famille ; les rois de Saxe et de Baviere ; les princesses de Saxe et les Rois et Reines de Wirtemberg; le Roi et la Reine de Naples, le Vice-roi d'Italie et sa femme Princesse de Baviere ; la Reine d'Hollande à laquelle il n'a jamais été permis de vivre avec son mari par des raisons mieux connues à Napoleon qu'à personne; le Duc de Bade et autres princes d'une importance mineure. On Voit par un article de France que la paix n'était pas généralement populaire à Vienne ; cependant les articles du traité s'exécutaient aussi promptement qu'il en était possible. Une grande partie de l'armée Française doit rester en allemagne et avoir ses quartiers généraux à Passau.

Le Roi de Prusse quoi que très reduit doit céder Memel à l'Empereur de Russie en echange de quelque chose qui ne sera surement pas d'une aussi grande valeur ou peut-être d'aucune valeur.

Un des princes de la Confédération du Rhin qui a manifesté le plus d'attachement à la France, doit être recompensé pour ses bonnes dispositions d'une partie de l'Hanovre. Est ce le Duc de Wurtzbourg ou le Roi de Wirtemberg ? Il est plus probable que ce sera ce dernier ; Napoléon voudra sans doute faire présent au mari de la fille du Roi d'Angleterre d'une portion des domaines héréditaires de son pere.

Deux évenemens sont annoncés dans les papiers publis de Paris qui sont la prise d'Inspruck par les Bavarois et la défaite du Général Espagnol Blake par le Général Suchet. Il-y est dit que le dernier avait 25000 hommes et qu'un tiers de son armée avait péri. Ceci doit être une méprise, car ce serait payer bien cher le gain d'une bataille.

Il est présumable que les souverains de la confédération du Rhin qui ont été convoqués, ou pour le dire plus approchant de la vérité invités de venir à Paris, y discuteront quelque chose de grande importance et probablement la termineront. Il n'est pas hors de vraisemblance qu'ils éliront un Empereur dont la puissance soit assez efficace pour les protéger ; et que Napoléon sera choisi pour occuper ce poste majestueux. Ce qui porterait à croire que cette idée n'est pas dénuée de fondement, c'est que les archives de l'Empire Germanique ont été transportées à Paris, principalement les actes qui traitent du cérémonial observé en couronnant les Empéreurs. Si l'Allemagne est destinée à être encore gouvernée par un Empéreur, nous aimons mieux que cette couronne soit la recompense de celui des Français qui la gagnée par son Genie et sa valeur, que si elle était donnée à un étranger. D'ailleurs, tout sujet de jalousie cesserait, et l'Europe Jouirait d'une longue serie d'années de tranquillité dont elle a grand besoin.

Quoique la Suéde ait consenti de fermer ses ports au commerce Anglais en traitant avec la Russie, ses paquebots seront reçus à Gottenbourg. Cette condescendance de sa part, n'annonce pas qu'elle ait des intentions hostiles contr'eux.

Les Etats-Unis continent de jouir d'une tranquillité temporelle ; cependant, d'après le message du président, il paraitrait que la tempête politique est prête d'éclater. Quoi qu'il en soit, nous sommes convaincus d'avance, que quelle

détermination qu'il soit prise, ce Gouvernement n'entreprendra rien qui soit inconsistant avec l'honneur et les intérêts du pays qu'il administre ; la conduite sage qu'il a tenue jusqu'à présent est un sur garant de nôtre assertion.

## MELANGES.

.....

Suivant un rapport authentique dernierement publié, l'Empire Français contenait à la fin de l'année 16,784, lieues Carrées d'etendue, dans lesquelles se trouve renfermé 39,347,397 âmes, ce qui fait 2,344 âmes et une fraction par lieue Carrées—Le revenu public s'élevait à la somme ce 720,000,000 de Francs—L'armée était portée à 569,930 hommes, et sa Marine à 40 vaisseaux de ligne de tout rang et 30 frégates. G. de L.

—

M. W. Jarvis, Consul des Etats-Unis à Lisbonne écrit en date du 11 de 9bre. que le comte Théodore Von der Pahlen Chambellan de la cour de Petersbourg a été nommé Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur Aléxandre près les Etats-Unis d'Amérique.

—

L'Amiral Russe Haseкoff qui commandait la flotte de son souverain lorsqu'il fut forcé de se refugier dans le port Baltique, a été jugé par une cour martiale et condamné à être dégradé de son rang. Il a été condamné en outre de servir devant le mât pendant trois mois comme simple matelot—Toutes ces rigueur accumulées lui ayant navré le cœur, il a terminé dernierement son éxistance victime de son chagrin et de son indignation.

—

*Nouvelle découverte faite à Colchester (Con.)*

Il nous fut montré il-y-a peu de jours une substance qui avait été découverte dans un champ près de l'Académie Bacon, qui nous parut dans son état de crudité comme un mineral de la qualité du fer ; mais l'ayant reduite en poudre elle parut du plus beau jaune possible, très peu inferieur à celui de la peinture tant renommée de cette couleur.

En exposant la substance à l'action du feu elle prend la couleur ombrée du chocolat, d'une teinte noire ou rouge suivant que le degré de chaleur le comporte.

Cette nouvelle peinture se combine promptement avec l'huile et l'eau et elle est d'un éclat très brillant lorsqu'elle est étendue.

Plusieurs personnes sont employées à la ramasser afin d'en faire une épreuve mieux achevée pour s'en servir au besoin ; et quand l'expériance aura prouvé son utilité nous nous reservons d'en faire le sujet d'une discussion ci après.

New-London Gaz. (Conn.)

—

La loi pour ériger un monument à l'immortel Washington a unanimement passé aux deux branches de la législature. Ceux qui sont chargés du ménagement de cette affaires sont autorisés de lever une somme de 100,000 Piastres par une loterie.

—

*Emploi de la vie humaine*
*ou le quart d'heure de bon tems.*

L'homme dont la plus longue vie est à peu près de quatre vingt-seize ans, dort le tiers de sa carriere ce qui fait trente deux ans ; et pour les maladies, les procès et mille autres accidens au moins un quart de sa vie, ce qui fait vingt-quatre ans ajoutant ces deux sommes ensemble font un total de cinquante six ans.

Plus, deux heures d'étude par jour jointes à divers autres travaux font à peu près huit ans ; et quatre heures d'inquiétudes, mélancholies et noirs chagrins font seize ans ; pour les affaires qu'on projette une demi-heures par jour font deux ans ; et cinq quarts d'heure pour se faire la barbe et rester à sa toilette cinq ans ; ces trois sommes bien comptées font juste trente deux ans.

Plus, deux heures par jour pour manger et boire font huit ans, ce qui éléve les trois sommes réunies à quatre vingt quinze ans : que reste t-il donc à l'homme sur la terre pendant sa courte vie, pour avoir un quart d'heure de bontems ? C'est de faire ce que les Oiseaux font au Printems.

## *CHARADE.*

Mon premier est commun dans le monde, bien des femmes aiment à cacher mon dernier, et très peu aiment, dans leurs amans, mon entier. *Par un ab.*

—

☞ *Le mot de la derniere Charade est Voltaire : celui de l'avant derniere est chien-dent.*

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. J. NEGRIN.
Le prix de l'Hémisphère est de dix gourdes par an payable d'avance.